

### Utilisation (\*)

Grâce à ses caractéristiques techniques, cet équipement s'avère particulièrement adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une protection contre les risques mécaniques et projections de liquides à savoir : industrie, atelier mécanique, décapage, industrie automobile, agriculture, exploitation forestière, rénovation de façades, travail en carrière, menuiserie, entretien des espaces verts, peinture, laboratoire...

### Caractéristiques techniques

**Lunette-masque de protection. Non aérée.**

Protection UV. Anti-buée et anti-rayures.

Bande élastique réglable. Bordure large et pont nasal confortable.

Possibilité de fixer sur l'équipement un écran de protection complémentaire en polycarbonate incolore, afin de constituer un pare-visage complet = **ACCGUARD** (60 g).

- ✓ **Épaisseur oculaire** : 2.30 mm.
- ✓ **Monture** : P.V.C souple et confortable.
- ✓ **Oculaire** : polycarbonate incolore.
- ✓ **Dimensions** : 185.25 mm x 87.34 mm (voir croquis).
- ✓ **Poids** : 110 g.



110 g

**EVAGUARD**



60 g

**ACCGUARD**



### Principaux atouts

- ✓ Sa forme arrondie permet de s'adapter parfaitement aux contours de tous les visages pour un confort accru et moins de fatigue au travail.
- ✓ Le large bord accentue la sensation de confort et de qualité.
- ✓ Écran panoramique avec large champ de vision. Pont nasal confortable. Le cadre opalescent protège de la réflexion de la lumière.
- ✓ La lanière élastique est facilement réglable grâce à une boucle plastique.
- ✓ L'accessoire **ACCGUARD** compatible avec ce modèle est facile à monter ou à démonter pour former une protection complète de type pare-visage. En fixant simplement l'accessoire ACCGUARD sur le masque, l'équipement ainsi constitué fournit la même protection qu'un écran facial avec les avantages supplémentaires d'être plus léger et d'offrir une plus grande protection des yeux en raison de l'étanchéité assurée par le masque

### Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes :

- **EN166 : 2001** (spécifications). - **EN170 : 2002** (filtres de protection contre les ultraviolets).

Il est conforme à la **Directive Européenne 89/686/CEE** relative aux

Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour une protection contre les risques intermédiaires.

Attestation d'Examen CE de type (AET) délivrée par **INSPEC**, organisme notifié n°0194.



Protection mécanique	Symbole <b>BT</b>	Résistant contre les impacts à moyenne énergie de particules lancées à grande vitesse (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86g lancée à 120 m/s) à des températures extrêmes.
Qualité optique	Symbole <b>1</b>	Classe 1 (travaux continus).
Domaines d'utilisation	Symboles <b>3</b> <b>4</b> <b>5</b>	Liquides (gouttelettes). Grosses particules de poussières (poussière ayant une grosseur de particules > 5mm). Gaz, vapeurs, gouttelettes vaporisées, fumée et poussière ayant une grosseur de particules < 5µm.
Numéro d'échelon (EN170)	Symbole <b>2C-1.2</b>	Perception des couleurs : peut être altérée. (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B <sup>b</sup> ). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B: 280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

